

Le 9 juillet 2019

Madame, Monsieur, A la population
01400 SANDRANS

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion public n° 56 du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Lundi 15 Juillet 2019 à 20H00
A la mairie

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Bernard OLLAGNIER

Ordre du jour :

A / Approbation du compte rendu n° 55 du 3 Juin 2019

B / Délibérations

1- Etang « Le Cocagne »

L'étang « Le cocagne », cadastré C404, a été proposé en gestion avec un loyer annuel de 3600 €. A ce jour la société SPL a répondu oralement, proposant une prise de bail au 01 Septembre 2019 avec un loyer annuel 2019 à 1000 € TTC. Les autres termes du bail restant inchangés par rapport à la première location.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur la mise en location de l'étang « Le Cocagne ». Et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette location.

2- Déplacement et rénovation du Monuments aux morts

Suite aux délibérations n°2017-02-010 et n°2017-02-011 approuvant le déplacement et la rénovation du Monument aux morts, projet abandonné en 2017 en raison du manque de crédits budgétaires, l'opération est relancée par son inscription au budget 2019. Un devis réactualisé a été reçu de la marbrerie Comtet pour un montant de 6270 € TTC. Une demande de subvention auprès des différents organismes a été réalisée.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à se prononcer sur le devis réactualisé de la marbrerie Comtet et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

3- Emplacement entre la mairie et le cimetière

Dans le cadre du Projet Jeune (bilan en annexe) et suite à l'inauguration de la table de ping-pong le 19 Juin dernier, Monsieur Dominique Baumann sollicite le Conseil municipal afin de définir l'utilisation de l'espace situé entre la Mairie et le cimetière.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur l'utilisation de l'espace situé entre la Mairie et le cimetière.

4- Distributeur automatique alimentaire

Afin de palier à l'absence de commerce alimentaire au sein de la commune, la société Ledistrib propose d'implanter un distributeur automatique 24/24 de pain frais ainsi que de la viande ou des plats cuisinés, du fromage, du lait des oeufs ou tout autre aliment. Il précise qu'il suffit d'un emplacement et d'une prise électrique. Le choix des artisans est à la charge de la société mais la mairie peut également proposer ses propres artisans.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur l'implantation d'un distributeur automatique alimentaire.

c/ Questions diverses et informations

- **Urbanisme** : Arrêté de péril imminent pris en date du 03 juillet 2019 sur le bâtiment sis au lieu-dit « Maréchal », voie communale N°4.
- **Finances** : A la demande de la Trésorerie, un ajustement de la dette est à réaliser. Madame Nouguié, inspectrice actuelle, a constaté un écart de 2 064.84 € entre les tableaux d'amortissements et HELIOS. En 2016, Monsieur Mariotti (inspecteur précédent) avait demandé une régularisation mais pas dans le bon sens, faisant ressortir à ce jour une différence doublée à 4 129.68€. Un mandat de ce montant doit être établi sur le compte 1641 et un titre au 7788. Le compte 1641 n'étant pas assez crédité, un arrêté a été pris pour effectuer un virement de crédit de 4 000€ des dépenses imprévues d'investissement (020) sur le compte 1641 (emprunts).
- **Communauté de communes de la Dombes** : Présentation du rapport annuel sur les déchets
- **Ecole travaux** : Le chantier a pris de retard en raison d'un problème de sécurité.
- **Projet pylone** : Courrier de l'entreprise Dannemuller et de Me Duverneuil, avocat famille DER KEVORKIAN.
- **Civilité** : Monsieur le Maire rappelle que l'abri bus n'est pas une cage de foot et l'accès des PMR est interdite aux VTT.
- **Information** : Courrier de La Poste sur les agressions canines envers les facteurs.
- **Information** : Panneau de l'Abside de l'Eglise situé au camping a été percuté.
- **Congés été** : La Mairie sera fermée du 12 au 17 Août inclus.
- **Conseil** : Date du prochain conseil municipal à fixer. Les dates des lundis 2 ou 9 Septembre sont proposées.
Rappel : En cas d'absence, une délégation de vote est recommandée.